

MAIRIE DE CHALENCON
07240

Tél. : 04.75.58.14.41
Fax : 04.75.58.17.12
Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
29 mai 2015**

Date de la convocation 21 mai 2015

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 22 h 45

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Agnès CHATRON

Présents : Agnès CHATRON, Paul DEJOUR, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés : Jean-Pierre ANCHISI (A donné procuration à Alain SALLIER), Stéphane DONY.

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Convention d'Organisation Temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07 pour les travaux d'éclairage public du village
3. Convention de mise à disposition de personnel suite au transfert intégral de la compétence assainissement à la CAPCA
4. Subventions aux associations 2014 et 2015
5. Projet de crêperie ambulante sur la place du Valla
6. Assemblée générale de l'association des Maires Ruraux de l'Ardèche le 26 juin 2015 à Guilhaud Granges
7. Tarifs Blés d'Or 2016
8. Décision modificative budget AEP (dépenses imprévues doivent correspondre à 7.5 % maximum des dépenses réelles et non des dépenses totales)
9. Travaux en cours
10. Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PAR 10 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2015

2- Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE07 pour les travaux d'éclairage public du village :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal son acceptation de l'avant-projet sommaire réalisé par les services du SDE 07, concernant les travaux d'éclairage public sur la commune.

Le conseil municipal ayant souhaité confié au SDE 07 l'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire de cette affaire, il y a lieu de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage unique, par une convention signée entre les deux parties : la commune et le SDE 07.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne son accord sur l'objet de cette convention
- Et AUTORISE Le Maire à la signer

3-Convention de mise à disposition de personnel suite au transfert intégral de la compétence assainissement à la CAPCA :

- Suite au transfert intégral de la compétence assainissement des eaux usées à la CAPCA au 1^{er} janvier 2014,
- Considérant que les agents titulaires et non titulaires exerçant en partie leurs fonctions dans le service transféré peuvent être mis à disposition de la CAPCA sans limitation de durée,
- Considérant que les agents de la commune de Chalencon exercent en partie leurs fonctions dans le service transféré à la CAPCA,

Il est nécessaire de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette mise à disposition, par une convention signée entre la CAPCA et la commune de Chalencon.

Le conseil Municipal, après avoir, pris connaissance des termes de la convention, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord sur l'objet de cette convention
- Et autorise Le Maire à la signer

4-Subventions aux associations 2014 et 2015 :

Au vu des documents fournis par chaque association, Le Conseil Municipal décide le versement des subventions aux associations suivantes, pour 2014 et 2015

Liste associations	2014	2015
AIMERGENS	155	155
Amicale des Sapeurs-pompiers de Chalencon	460	460
Association « A deux Mains »	155	155
Comité des fêtes de Chalencon	155	155
Les Amis de l'Orgue	155	155
Les Marchés de Diane	155	155
Sou des Ecoles de Chalencon	155	155
Association culturelle de Chalencon	155	155
Les Amis de la Bibliothèque	155	155
Livres et Village	155	155
Ecran Village	100	100
La Jeunesse Chalenconnaise		155
Les Anciens Combattants	155	155
ADMR		100
L'Autre Nous		100

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil, que les enfants de l'école (36) partent du 8 au 12 juin 2015, en voyage scolaire au « Musiflore » à CRUPIES dans la Drôme.

Le Conseil, lors d'une précédente réunion avait décidé d'octroyer une aide communale au Sou des Ecoles à hauteur de 7€/nuit/enfant sur le budget communal.

Il rappelle que le CCAS quant à lui avait décidé d'octroyer une aide à hauteur de 4€/nuit/enfant. Et de participer à la sortie, à l'Ecole du Vent pour un montant de 250€.

Il y a lieu de verser également l'aide prévue :

Sou des Ecoles de Chalencon	7 X 4 X 36 = 1008€
-----------------------------	--------------------

5-Projet de crêperie ambulante sur la place du Valla :

Le Maire fait part de la demande déposée par Monsieur PATOZ Frédéric et Madame VAUJANY Laurianne pour un emplacement sur la place Notre Dame pour une crêperie ambulante, pour la saison estivale 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter la demande pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015.

En contrepartie de cette mise à disposition, Monsieur PATOZ et Mme VAUJANY Laurianne s'engage à entretenir le jardin public situé en face de l'office de Tourisme et le chemin rural « le Ranc ».

- Le Maire, par arrêté municipal, apportera les précisions nécessaires à cette mise à disposition.

6-Assemblée générale de l'association des Maires ruraux de l'Ardèche le 26 juin 2015 à Guilherand Granges :

Seul Monsieur SALLIER s'y rendra.

7- Tarifs Blés d'Or 2016 :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la location du gîte d'étape et de séjour « Les Blés d'Or » pour 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Fixe les tarifs pour 2016 comme suit :

LOCATION GÎTE EN GESTION LIBRE

4 Gîte complet = Gîte principal + Gîte Les Rosiers (capacité 50 personnes)

Entre 37 et 50 personnes 18.50 € /personne/nuit

4 Gîte principal (capacité 36 personnes)

Jusqu'à 20 personnes 25.00 €/personne/nuit + 150 €/séjour
 Entre 21 et 30 personnes 21.00 €/personne/nuit + 150€/séjour
 Entre 31 et 36 personnes 21.00 €/personne/nuit

4 Gîte "Les Rosiers" (capacité 14 personnes)

Jusqu'à 14 personnes 19.00 €/personne/nuit

4 Tout lit utilisé est facturé ... « Nous ne facturons pas les bébés ou enfants en bas âges dont les parents transportent le lit parapluie ou matelas ».

LOCATION CHAMBRES (sans mise à disposition cuisine/salles)

personne	<input type="checkbox"/> Hébergement	19.00 €/personne/nuit
	<input type="checkbox"/> Petit déjeuner (selon conditions)	7.00 € par
	<input type="checkbox"/> Pension ou 1/2 pension possible	nous consulter
	<input type="checkbox"/> Hébergement en chambre individuelle	22.00 €/personne/nuit

SUPPLEMENTS DIVERS (en location chambres ou en gestion libre)

<input type="checkbox"/> Chauffage	3.50 €/personne/nuit
<input type="checkbox"/> Draps et serviettes de toilette	8.00 € par personne
<input type="checkbox"/> Forfait ménage fin de séjour (en gestion libre seulement)	
<input type="checkbox"/> 70 € (Les Rosiers) - 140 € (Gîte principal)- 200 € (Gîte complet)	
<input type="checkbox"/> Taxe de séjour (sauf public exempté)	Tarifs 2016 en vigueur
<input type="checkbox"/> Location salle polyvalente	Tarif préférentiel liés à la location du gîte = 1/2 tarif
<input type="checkbox"/> Location salle des Cévennes	30 € la journée sans chauffage

□ **AVANTAGES POUR MOYENS ET LONGS SEJOURS**

- 5% à partir de 3 nuits
- 7% à partir de 5 nuits
- 10% à partir de 7 nuits

8- Décision modificative budget AEP :

Suite au vote du budget 2015 AEP, il y a lieu de régulariser le montant des dépenses imprévues de fonctionnement. Ces dépenses ne doivent pas dépasser les 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement et non des dépenses totales de fonctionnement

Le conseil municipal donne son accord pour les mouvements de crédit suivants :

Compte dépenses imprévues 022 = -1500€

Compte charges diverses de gestion courante 658 = +1500€

9- Questions diverses :

➤ **Déneigement : Tarifs campagne 2014-2015 :**

- Avenant à la convention du 12 décembre 2003 relative au déneigement de la voirie communale de Chalencon.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée le 12 décembre 2003 afin de définir les conditions des travaux de déneigement effectuée par le GAEC de Ronchevaux situé sur la commune de Chalencon.

Un premier avenant a été validé par le Conseil Municipal le 29 décembre 2006. En raison d'un changement de tracteur pour un matériel plus puissant, et à la demande des associés du GAEC, il est proposé pour la campagne de déneigement 2014-2015 d'appliquer le tarif de 55€ HT de l'heure et de modifier l'article 6 de la convention comme suit :

- L'indemnité horaire pour la campagne de déneigement 2014-2015 est fixée à 55€ HT de l'heure. Pour les campagnes à venir, une indexation est prévue sur l'indice de prix à la consommation (l'IPC pour l'ensemble des ménages). L'indice sera celui publié au 1^{er} décembre de chaque année.

- demande d'aide du département pour la campagne de déneigement de la voirie communale pour l'hiver 2014/2015 :

Le Maire donne lecture du règlement départemental concernant la prise en charge des dépenses occasionnées par les travaux de déneigement sur la voirie communale.

Les frais engagés pour cet hiver s'élèvent à 5378.94 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'attribution de l'aide
- MADATE Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de la demande.

➤ **Embauche d'un contrat d'avenir ou d'un contrat CAE**

Publicité à faire. Le Conseil souhaite plutôt partir sur un contrat CUI CAE.

➤ **Tarifs épareuse 2015 :**

Le Maire fait part au conseil Municipal du devis reçu de l'entreprise BOIS concernant le passage de l'épareuse sur la commune.

Afin de fixer les modalités d'intervention pour l'année 2015, le Maire propose une convention entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention (tarif 48€ HT de l'heure)
- MANDATE Le Maire pour effectuer toutes les démarches
- ET L'AUTORISE à signer ladite convention.

➤ **Emploi 2015 :**

Les travaux de remise en état de la voirie seront faits mi-juin par les goudronneurs ardéchois, au même tarif que l'année dernière soit 1250€ HT / tonne (main d'œuvre, fourniture d'émulsion, gravillons et balayage).

➤ **Pour info : A compter de la rentrée 2015, Yohann FREMONT est nommé directeur de l'Ecole définitivement. Par 3 semaines en stage à partir de lundi 1^{er} juin.**

➤ **Pour info : remerciements du syndicat de défense de la châtaignes ardéchoises**

➤ **Création d'une nouvelle association « la jeunesse Chalenconnaise »**

Projet d'Olympiades à l'automne pour les enfants de 4 à 12 ans)

➤ **2 panneaux de prévus aux deux entrées principales de la commune par le PNR des Monts d'Ardèche.**

SEANCE LEVEE A 22 h 45